

Délibération 2019 CS 69 du Comité Syndical du Parc naturel régional du Luberon

Objet : TOURISME INTERPARCS – CONVENTION 2019/2020

L'an deux mille dix-neuf et le 19 décembre 2019 à 14h30, les membres du Comité syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 12 décembre 2019, se sont réunis à la Maison du Parc de Apt sous la présidence de Dominique SANTONI.

Le quorum était atteint avec cinquante-deux (52) votants :

- Trente-et-un (31) membres titulaires présents ;
- Trois (3) membres suppléants présents avec voix délibérative ;
- Dix-huit (18) membres représentés.

Etaient présents :

Mesdames Dominique SANTONI, Gaëlle LETTERON, Geneviève JEAN, Valérie DELONNETTE, Pierrette FRIMAS, Anne-Cécile REUS, Claire ARAGONES, Anne-Marie CHEREZY, Yolande PRIMO, Sabine GATIN, Marie-Elisabeth CHRISOSTOME, Gisèle MAGNE, Catherine SERRA, Noëlle TRINQUIER, Roselyne GIAI-GIANETTI, Nathalie CZIMER-SYLVESTRE,

Messieurs Mickaël CAVALIER, Didier PERELLO, Alessandro POZZO, Jacques DECUIGNIERES, Pierre FISCHER, Alain DEILLE, Philippe BRESSANGE, Jean-Pierre BOYER, Gérard MATHERON, José DEVAUX, Jean-Pierre PEYRON, Serge SERDALLA, Stéphane SAUVAGEON, Paul FABRE, Christian CHENEZ, André ROUSSET (suppléant), Grigori GERMAIN (suppléant), Pierre PELLEGRIN (suppléant)

Avaient donné pouvoir :

Mesdames

Jacqueline COMBE à Valérie DELONNETTE
Christiane NAJI à Grigori GERMAIN
Christelle FERNANDEZ à Jacques DECUIGNIERES
Mireille BOR à Gaëlle LETERRON
Paule DAPRES à Alain DEILLE

Messieurs

Rolland PETIET à Marie-Elisabeth CHRISOSTOME
Félix BOREL à Catherine SERRA
Michel GASPARIAN à Anne-Marie CHEREZY
André BERGER à Geneviève JEAN
Christian AUTARD à Yolande PRIMO
Arnaud BOUTET à Pierre PELLEGRIN
Jean-Pierre LEROUX à Alessandro POZZO
Pierre BENAS à Pierre FISHER
Pascal DEPOISSON à Pierrette FRIMAS
Philippe DAUMAS à Mickaël CAVALIER
Gilles MOYNE à Claire ARAGONES
Jean-François LOVISOLO à Noëlle TRINQUIER

Parc naturel régional du Luberon • 60 place Jean-Jaurès • BP 122 • 84404 Apt Cedex
Tél : 04 90 04 42 00 • contact@parcduluberon.fr • www.parcduluberon.fr

Frédéric SACCO à Paul FABRE

Etaient excusés :

Mesdames Sylvie FARE, Nadine CURNIER, Emmanuelle FONTAINE-DOMEIZEL, Dominique CONCA, Pascale LENGLET, Fabienne ELLUL, Céline HAYOT, Léa CHEVALIER

Messieurs Louis BISCARRAT, Julien AUBERT, Jean-Louis JOSEPH, Christian MOUNIER, Lucien GALLAND

Etaient également présents, sans voix délibératives :

Mesdames Isabelle CHARNOURDIE (suppléante de Monsieur CAVALIER), Maryvonne ROSELLO (Suppléante de Monsieur DECUIGNIERES), François DUPOUX (suppléant de Monsieur BOYER), Isabelle BAYONNETTE, Stéphanie MARI

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la charte du Parc naturel régional du Luberon adoptée par décret ministériel le 20 mai 2009 et notamment son Orientation C.2 : Mettre en œuvre les pratiques d'un tourisme durable ;

Vu la convention Interparcs intitulée « Structuration et développement d'une offre écotouristique expérientielle dans les Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur, et l'animation du contrat de filière écotourisme » ;

Vu la validation du projet en commission valorisation des territoires du 22 octobre 2019 ;

Considérant que les Espaces naturels protégés de Provence-Alpes-Côte d'Azur, les Parcs naturels régionaux (PNR) en particulier, bénéficient d'une attractivité touristique forte ;

Considérant que cela nécessite l'adoption et la mise en place de politiques publiques permettant un développement intégré et concerté de l'offre touristique, garantissant des retombées durables pour l'économie des territoires, tout en organisant la gestion et la préservation des milieux naturels ;

Considérant que dans le cadre d'une démarche inter-parcs initiée par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur dès 2008, l'ensemble des Parcs naturels régionaux travaillent sur un projet commun visant à faire des territoires de Parcs des destinations reconnues en matière de tourisme durable et en particulier d'écotourisme et de tourisme de nature ;

Considérant que le Plan de croissance de l'économie touristique qui traduit le Schéma Régional de Développement Touristique 2017/2022 de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur prévoit de favoriser le développement de l'écotourisme, du tourisme de nature et d'un tourisme exemplaire ;

Considérant que l'ensemble des Parcs et la Région ont la volonté commune de structurer, qualifier, valoriser l'offre interparcs autour de filières en cohérence avec les valeurs des Parcs naturels régionaux mais aussi de développer et rendre visible une offre touristique « Parc naturel régional » ;

Considérant que l'ensemble des Parcs reconnaissent la nécessité de poursuivre et de consolider la dynamique mutualisée d'animation et de coordination du réseau interparc tourisme en lien avec la Région et les autres partenaires afin de répondre aux enjeux et aux priorités définis par la nouvelle politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux d'une part et le plan de croissance de l'économie touristique d'autre part ;

Considérant qu'une convention, intitulée « Structuration et développement d'une offre écotouristique expérientielle dans les Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur, et animation du contrat de filière écotourisme », acte en 2019 le soutien financier pour un an de la Région à la démarche collective de portage assurée par le Parc de la Sainte-Baume

Considérant que conformément à cette convention liant la Région et le Parc de la Sainte-Baume, la démarche collective de portage se traduit par des missions communes sur les territoires des Parcs réalisés par deux agents, des frais de fonctionnement afférents et de la commande publique en lien avec ces missions ;

Considérant que le contrat de filière écotourisme régional permet au travers de son plan d'actions triennal une certaine lisibilité sur l'avenir des actions tourisme dans les Parcs naturels régionaux ;
 Considérant que la présente convention qui sera signée entre les 8 Parcs, et le Mont Ventoux en préfiguration, permet de bien établir les modalités de coopération et l'organisation globale du dispositif.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la Convention « Structuration et développement d'une offre écotouristique expérientielle dans les Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur, et animation du contrat de filière écotourisme » son programme d'actions et de son plan de financement pour 1 an (2019/2020), entre la Région, les 8 Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur, et le mont Ventoux en préfiguration.
- **APPROUVE** le plan de financement et les évolutions susceptibles d'intervenir sous réserve que le total de l'enveloppe des dépenses n'en soit pas modifié et que le montant de participation du Parc pas augmenté ;

BUDGET prévisionnel inter-parc tourisme 2019- 2020			
DEPENSES		RECETTES	
	Montant		Montant
Salaires des 2 ETP et frais attachés	117 000 €		
Frais salariaux	97 200	Région PACA (70%)	140 000
Frais de déplacement	11 000		
Frais généraux et de gestion	8 800		
Développement offre écotourisme au niveau local	50 000	Participation des professionnels (5%)	10 000
Techniciens tourisme des PNR			
Animation réseau et accompagnement des pro filières	11 000		
<i>Evènement de lancement contrat de filière et rencontres "métiers" interparc</i>			
Valorisation/outils de com	22 000		
supports de com = 40 000 (campagne photo et vidéo 15 000)	7 000	Participation des PNR (25%) Dont 6000€ pour le parc du Luberon	50 000
kit com pro marqués (flyer, présentoir, plaques	5 000		
autres outils et opérations (à définir en complément avec le contrat de filière)	10 000		
TOTAL TTC	200 000 €	TOTAL	200 000€

- **AUTORISE** la Présidente à signer la convention et tout document nécessaire à la mise en application de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

La Présidente,



Dominique SANTONI

